

Communiqué phytosanitaire

n° 34 du 20 septembre 2023

SOMMAIRE

Arboriculture

- Mineuse cerclée

Viticulture

- Météo
- Pourriture grise
- *Drosophila suzukii*
- Filets de protection contre les oiseaux
- Contrôle de maturité des spécialités

ARBORICULTURE

MINEUSE CERCLÉE

Les mines de la troisième génération de la mineuse cerclée (*Leucoptera malifoliella*) sont désormais bien visibles. Dans les parcelles où une forte présence de ce ravageur est observée (plusieurs mines par feuilles), un contrôle doit être effectué avant le changement de couleur des feuilles afin de pouvoir décider si une surveillance approfondie devra être mise en place en 2024 (il est trop tard pour intervenir cette année). La prudence est de mise si on compte plus de 300 mines sur 100 feuilles (en moyenne >3 mines/feuille). En cas de forte pression, merci de nous informer par mail à sca-oca@admin.vs.ch ou par téléphone au 027 606 76 20.

Attention : une confusion est possible avec la mineuse plaquée. Les mines peuvent toutefois être facilement distinguées selon leur forme et leur couleur :

<i>Mineuse cerclée</i>	<i>Mineuse plaquée</i>
	
Couleur : brune Forme : circulaire Autre : motif en spirale sombre (granules excrémentiels) visible aussi sur la face inférieure de la feuille	Couleur : plus claire/transparente Forme : allongée Autre : zone plus foncée dans la partie centrale de la mine uniquement visible sur la face supérieure de la feuille

Contrairement à la mineuse cerclée, les populations de mineuse plaquée peuvent être réduites en broyant les feuilles en hiver (hibernation dans les feuilles).

VITICULTURE

MÉTÉO

Le début des vendanges est accompagné de changements de temps rapides et fréquents. Depuis mercredi passé et selon les secteurs, entre 12 et 45 mm de pluie sont tombés. Ces conditions fluctuantes seront de mise toute cette semaine, avant de laisser place à un temps plus sec et ensoleillé à partir de samedi.

POURRITURE GRISE

Les épisodes de pluie et la progression de la maturité font apparaître des débuts de foyer de botrytis sur les cépages sensibles (grappes compactes et pellicule fine). Observez attentivement l'évolution des parcelles sensibles, anticipez les vendanges si nécessaires.

DROSOPHILA SUZUKII

Le contrôle des pontes de *D. suzukii* a été effectué cette semaine sur les cépages de 3^{ème} époque (Humagne rouge, Cornalin, Syrah). Sur huit échantillons issus de parcelles historiquement sensibles aux attaques de *D. suzukii*, il a été observé que cinq d'entre eux avaient entre 2 et 10 % de baies avec une ponte (résultats détaillés sur [Agrométéo](#)). Les pontes étaient récentes, les trous n'occasionnaient pas de dégradations visibles de la baie.

Il a cependant été remarqué, sur les parcelles d'où provenaient les échantillons, des foyers de pourriture (botrytis) et de piqûre acétique ainsi que des baies évidées par des guêpes. Par conséquent, des drosophiles indigènes et des drosophiles suzukii étaient visibles dans la zone des grappes. Nous rappelons que la présence de drosophiles au stade adulte dans la zone des grappes ainsi que des larves dans des baies abîmées ne s'accompagne pas systématiquement de pontes sur le raisin sain (voir photo).

Nous vous conseillons de suivre attentivement l'évolution de vos parcelles afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de développement de foyers de piqûre acétique (anticipation des vendanges, élimination des foyers de pourriture, voire traitement avec du kaolin).

En cas de suspicion d'attaque de *D. suzukii* sur une parcelle, vous pouvez apporter vos échantillons à l'Office de la vigne et du vin selon la méthodologie suivante :

- Prélever 5 grappes par parcelle de manière aléatoire
- Mettre les grappes dans un **sachet étiqueté** : nom, prénom, n° de téléphone, commune, n° parcelle, lieu-dit, cépage
- Apporter les échantillons les **lundis et mardis** à l'Office de la vigne et du vin.

FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

Contrôler régulièrement les filets pour libérer les éventuels animaux capturés. Les filets de protection doivent être évacués de la parcelle sitôt la parcelle vendangée. Laissés dans la parcelle ou en bordure de celle-ci, ils constituent potentiellement un piège pour les petits mammifères et les oiseaux.

Pour rappel : quiconque installe un filet de manière inadaptée et omet de contrôler régulièrement la présence éventuelle d'animaux piégés, encourt le risque d'une poursuite pénale.

Voir : [Protection conforme du vignoble, respectueuse des oiseaux et des autres animaux. \(agroscope.ch\)](#).



Baies évidées par des guêpes, aucune ponte n'a été observée sur l'échantillon issu de cette parcelle.

CONTRÔLE DE MATURITÉ DES SPÉCIALITÉS

Le suivi du contrôle officiel de maturité de ce millésime se termine avec ce dernier contrôle sur les spécialités. Les résultats hebdomadaires restent disponibles et accessibles électroniquement via notre site internet <https://www.vs.ch/web/sca/contrôle-de-maturité-des-raisins> ou via notre application AgriVS.

Les résultats du mardi 19 septembre sont à balancer au vu des pluies enregistrées la veille et dans la matinée du 19 septembre. Les conditions plus fraîches et pluvieuses de la semaine passée ont contribué au maintien du poids de la baie, qui est resté généralement stable. L'accumulation des sucres a suivi une progression moins importante que la semaine dernière avec une augmentation de l'ordre de 1.5 à 3°Oe en une semaine. Les acidités totales continuent à baisser assez normalement.

2023

Date	Arvine			Cornalin			Humagne rouge			Syrah		
	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g
05.09	71.2	10.1	1.13	76.7	8.8	1.62	73.4	6.2	1.93	78.0	8.2	1.56
12.09	82.2	9.1	1.18	87.5	7.7	1.55	80.6	4.9	1.95	87.0	7.2	1.52
19.09	84.8	8.0	1.17	88.8	6.7	1.63	83.0	4.2	1.91	88.5	6.6	1.52

Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).

Service cantonal de l'agriculture

